

Fédération des Sociétés de tir de la Gruyère

Tir fédéral en campagne, le Bry * 2008 * Instructions aux surveillants

Les surveillants travaillent sous les ordres du chef de tir

Attributions :

1. Surveillant « cibles » :

- 1.1 il a la responsabilité de 5 cibles.
- 1.2 il appelle les tireurs(e) à leurs emplacements respectifs.
- 1.3 il assure et contrôle le bon déroulement des tirs :
 - ◆ après chaque tir, **il contrôle le retrait du magasin et des cartouches chez chacun des tireurs et tireuses.**

2. Surveillant « contrôle d'armes à la sortie » :

- 2.1. il contrôle individuellement chaque tireur et tireuse qui lui présente son **arme assurée** avec la **culasse ouverte et le magasin vide.**

Vu le rôle important des surveillants, les sociétés désigneront des **personnes qualifiées.**

La présence de chaque surveillant désigné est impérative.

Le(s) surveillant (s) se présentera au chef de tir **15 minutes** avant son entrée en fonction.

A retourner sans faute jusqu'au **mercredi 14 mai 2008** au chef de tir à 300 m :

Monsieur
Bernard Remy
Le Sappex 23
1637 Charmey



Annnonce des surveillants

Tir en campagne 2008, les 17 mai (anticipé) 23/24/25 mai , -Le Bry -

Société de tir de : _____

Jour, date et heures : _____

Nom et Prénom du(s) surveillant(s) « cibles) : _____

: _____

Nom et Prénom du surveillant « contr.d'armes, sortie » : _____

Lieu, date : _____

Signature : _____